



L'Écho Municipal

Ce journal est né d'une fusion entre
La Corporation de développement
et la

Municipalité de La Trinité-des-Monts
www.muntrinite@mrc-rn.ca



Le 18 mars 2021, édition no' 38



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance ordinaire
1^{er} Février 2021

Assemblée régulière de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, à l'heure ordinaire des sessions, le lundi, 1^{er} Février 2021, par zoom du au COVID-19, sous la présidence de monsieur Yves Detroz, maire.

Sont présents:

Madame Lise Lebel
Madame Nicole Després
Madame Denyse Leduc
Monsieur Langis Proulx
Monsieur René Morin
Monsieur Lawrence Brisson

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution No 008-21

Il est proposé par Nicole Després, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE JANVIER 2021

Résolution No 009-21

Il est proposé par René Morin, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021. Chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la Municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que j'ai déposé l'état des revenus et des dépenses au 31 janvier 2021.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

COMPTES À PAYER

Résolution No 010-21

Je, soussignée, Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés. de la municipalité de La Trinité-des-Monts, certifie que la municipalité possède les fonds requis pour payer ces achats.

.....
Nadia Lavoie
Dir. gén. /sec.-trés.

Après lecture de la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles, il est proposé par Langis Proulx, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement:

DÉPENSES AU 31 JANVIER 2021

Alarme 911 Rimouski/ Loisirs :	19.49\$
Dépenses incompressibles (par Accès-D):	8 227.14\$
Dépenses incompressibles (par chèque):	93.00\$
Dépenses compressibles :	13 975.38\$
Frais fixes opération entreprise :	59.20\$
Int. Prêt temporaire :	230.02\$
Int. Prêt No2 TECQ 2014-2018 :	1 005.82\$
Paiement/ RCAP :	161.75\$
Remboursement Prêt temporaire :	114 910.96\$
Remises Fédérales/Provinciales Décembre 2020 :	4 210.32\$
Salaires des employés :	14 656.98\$
Total des dépenses pour janvier 2021 :	157 550.06\$

REVENUS AU 31 JANVIER 2021

Cour municipale:	125.50\$
Redevance - Carrière/Sablière:	1 413.75\$
Revenu divers :	157.50\$
Subvention; Entretien des routes local :	174 823.00\$
Taxes foncières générales :	7 844.54\$
Total des revenus pour janvier 2021 :	184 364.29\$
Solde en banque au 31 janvier 2021 :	23 347.05\$

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS POUR LES ORGANISMES DU MILIEU

Résolution No 011-21

Il est proposé par Nicole Després et résolu unanimement que la municipalité de La Trinité-des-Monts mandate les conseillers et conseillères aux organismes suivants à titre de représentant:

Comité des Loisirs: monsieur René Morin
Bibliothèque: madame Lise Lebel
Comité de La Route des Monts Notre-Dame: madame Denyse Leduc
Comité d'embellissement: madame Nicole Després
Jardin communautaire: madame Nicole Després
Corporation de Développement: monsieur Langis Proulx
Comité famille et aînées: monsieur Lawrence Brisson
Comité conseil climat: madame Denyse Leduc
Comité Rétro des 3 Monts: monsieur Langis Proulx
Route du Passant: monsieur Langis Proulx
Comité de survie de l'école la Colombe: madame Lise Lebel
Comité de la Politique du développement durable (PGAMR):
monsieur Yves Detroz

Le représentant assiste seulement aux réunions du comité qu'il ou elle représente et donne un compte rendu en séance ordinaire du conseil municipal. Par contre, dans le comité de La Route des Monts Notre-Dame le représentant doit siéger sur le conseil d'administration. Pour les autres comités le membre du conseil qui désire siéger sur le comité qu'il représente, cela est fait à titre de choix personnel ou selon le règlement de la charte.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #261-21
Résolution No 012-21

Monsieur Langis Proulx, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #261-21 décrétant un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion F-250 usagé.
- dépose le projet du règlement numéro #261-21 intitulé règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion F-250 usagé.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #259-21
Résolution No 013-21

Monsieur Lawrence Brisson, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #259-21 décrétant un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro #198-12 et ses amendements afin de modifier les conditions d'émission de permis ou de certificat dans les territoires à risque d'érosion et autre disposition.
- dépose le projet du règlement numéro #259-21 intitulé règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro #198-12 et ses amendements afin de modifier les conditions d'émission de permis ou de certificat dans les territoires à risque d'érosion et autre disposition.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #260-21
Résolution No 014-21

Madame Denyse Leduc, conseillère, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro #260-21 modifiant le règlement #248-20 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique.
- dépose le projet du règlement numéro #260-21 intitulé règlement modifiant le règlement #248-20 relatif à l'interdiction de certains sacs de plastique.

RAPPORT DES REPRÉSENTATIONS DU MAIRE

Monsieur Yves Detroz, maire, donne lecture du rapport de ses activités mensuelles et dépose le rapport en séance tenante.

CORRESPONDANCE

La secrétaire d'assemblée fait lecture de la correspondance.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution No 015-21

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René Morin que la séance soit levée. Il est 19h50.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 01 MARS 2021

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén./sec.-trés.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA TRINITÉ-DES-MONTS

Séance extraordinaire
23 Février 2021

Séance extraordinaire de la Municipalité de la Paroisse de La Trinité-des-Monts, le mardi 23 février 2021 à 19h00 en appel conférence zoom du au Covid-19.

Sont présents : Nicole Després Denyse Leduc
 Lise Lebel Lawrence Brisson
 Langis Proulx

Tous, formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Detroz.

Madame Nadia Lavoie, dir. gén. /sec.-trés., fait fonction de secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AINSI QUE LA CONFIRMATION DU REFUS DE L'AVIS DE CONVOCATION

Résolution No 016-21

Le maire donne lecture de l'ordre du jour figurant dans l'avis de convocation. Il est proposé par Denyse Leduc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Les membres du conseil affirment avoir refusé l'avis de convocation.

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

RIMOUSKI DOSSIER : 00029833-1-10010 (01) - 2020-06-08

Résolution No 017-21

ATTENDU QUE La municipalité de La Trinité-des-Monts a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Langis Proulx, appuyée par Lawrence Brisson, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de La Trinité-des-Monts approuve les dépenses d'un montant de 16 509.88\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

LEVÉE DE LA SÉANCE
Résolution No 018-21

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Nicole Després que la séance soit levée. Il est 19h06.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 01 MARS 2021

.....
Yves Detroz, Maire

.....
Nadia Lavoie, Dir. gén. / Sec.-très.



PROVINCE DE QUEBEC
Municipalité de LA TRINITE-DES-MONTS



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT #259-21, #260-21

EST par les présentes données, par la soussignée, Nadia Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité:

QUE le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1^{er} mars 2021, a adopté le règlement suivant:

#259-21 Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificat numéro #198-12 et ses amendements afin de modifier les conditions d'émission de permis ou de certificat dans les territoires à risque d'érosion et autre disposition.

#260-21 Règlement relatif à l'interdiction de certains sacs de plastiques.

Cet avis constitue l'avis de publication des dudit règlements et qu'ils entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont maintenant déposés au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

DONNÉ à La Trinité-des-Monts, ce 02^{ème} jour de mars 2021.

Nadia Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, résidante à La Trinité-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 12h et 16h, le 02^{ème} jour du mois de mars 2021.

-Bureau municipal
-Marché Le Nécessaire

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 02^{ème} jour du mois de mars 2021.

Nadia Lavoie
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Offre d'emploi : 2 postes de Moniteur camp de jour avec service de garde

SOMMAIRE DU POSTE

Relevant du responsable camp de jour, le moniteur collabore à l'organisation des activités des camps de jour, anime les activités et prévoit le matériel nécessaire. Il encadre et supervise des groupes d'enfants âgés entre 5 et 12 ans. Il est également responsable de la sécurité de leur groupe lors des activités régulières et des sorties. Le moniteur peut être occasionnellement invité à travailler sur des événements de la saison estivale, tels que : Fête nationale, Cinéma en plein air, Fête de quartier, etc.

PRINCIPALES TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

- Est responsable de la sécurité et du bien-être de son groupe d'enfants;
- Fait respecter les règlements et procédures en vigueur;
- Anime les activités et prévoit le matériel nécessaire;
- Participe à des formations, s'il y a lieu et toutes tâches connexes.

EXIGENCES DU POSTE

- Être âgés de 15 à 30 ans au début de l'emploi;
- Expérience pertinente avec les enfants (atout);
- Faire preuve d'autonomie, sens des responsabilités et de jugement;
- Avoir une capacité à gérer des situations difficiles et à travailler en équipe;
- Avoir un certificat de secourisme
- Bonnes habiletés de communications et de relations interpersonnelles;
- Avoir des aptitudes en animation, dans le domaine artistique ou sportif (un atout);

HORAIRE DE TRAVAIL :

À partir du 28 juin 2020 : 40 heures par semaine pour une durée de 7 ou 8 semaines, du lundi au jeudi ;

- Moniteur camp de jour avec service de garde : 7h30 à 17h30

ENTREVUE : Mai

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE : 30 avril 2021, 16 h

Salaire

14.50\$/heure

Adresse où postuler

Courriel: muntdm@gmail.com

Municipalité de La Trinité-des-Monts

12 Principale Ouest,

La Trinité-des-Monts

Québec, G0k 1B0



Loisirs
Trinité-des-Monts

La Corporation des Loisirs de La Trinité-des-Monts État des résultats du 2020-01-01 au 2020-12-31

REVENU

Nourriture	303.00 \$
Bar	118.25 \$
Commanditaires	225.00 \$
Moitié-Moitié	112.50 \$
Vente de billet au billard	25.00 \$
Subvention Emploi d'été 2020	4 002.00 \$
Ristourne - Épargne	1.92 \$

TOTAL 4 787.67 \$

DÉPENSE

Frais de caisse	43.40 \$
Téléphone	140.40 \$
Restaurant	342.87 \$
Vaisselle compostable	15.80 \$
Mun. TDM /remb. emploi été 2020	4 002.00 \$
Droit d'immat. + MAPAQ	
Frais / Animatrice Camp de jour	
CNESST Cotisation 2019-2020	74.66 \$
SOCAN (Mise à jour 2016-2017)	

TOTAL 4 619.13 \$

SOLDE AU 1ER JANVIER 2020	577.34 \$
REVENUS	4 787.67 \$
DÉPENSES	4 619.13 \$
TOTAL	745.88 \$
Chèque concilié	
EN CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2020	745.88 \$

**RAPPORT PRÉSENTÉ AUX MEMBRES DE LA CORPORATION DES
LOISIRS DE LA TRINITÉ-DES-MONTS
POUR SON ADMINISTRATION PRINCIPALE ANNÉE 2020**

Selon le mandat qui m'a été confié lors de votre Assemblée Générale Annuelle d'il y a deux ans, j'ai donc accepté d'effectuer la vérification des livres de votre Corporation couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

Dans un premier temps, j'ai vérifié les 3 dépôts totalisant 4,787.67\$ ainsi que de vos effets bancaires incluant les relevés de compte. J'ai également vérifié toutes les factures soient celles de La municipalité de La Trinité-des-Monts au montant de 4,002.00\$ correspondant aux salaires versés à l'étudiant qui a travaillé sur le projet Emploi été Canada 2020. Ces factures sont datées du 16 et 23 novembre 2020 et un transfert a été effectué à la caisse directement entre le compte des loisirs et celui de la municipalité. Ces montants correspondent à la totalité de la subvention octroyée par le gouvernement canadien pour le dit projet EEC.

Le montant total des 10 factures vérifiées est de 4,575.73\$ sur des dépenses totales de l'année de 4,619.13\$. La différence est le coût des frais de caisse pour les 12 mois soit 43.40\$.

Depuis le mois de mars 2020, j'ai remarqué que la municipalité de TDM a pris en charge à ses frais le service téléphonique. Le comité des loisirs n'a donc plus à s'acquitter de cette dépense.

Le comité des loisirs s'est également acquitté de payer ses droits d'immatriculation du registraire des entreprises ainsi que la CNESST pour une somme de 74.66\$.

N.B. Le solde aux livres le 1er janvier 2020 était de 577.34\$ et au 31 décembre 2020, il était de 745.88\$. La corporation des Loisirs de La Trinité-des-Monts a donc fait un bénéfice net de 168.54\$.

Il est à noter également que le compte d'épargne stable à intérêts quotidiens a un solde au 31 décembre 2019 de 212.14\$.

À mon avis, ces états financiers reflètent exactement la situation financière de la Corporation des Loisirs de La Trinité-des-Monts.

Je dois souligner le travail exemplaire de Mme Joëlle Lepage qui se fait un devoir d'effectuer une comptabilité précise et concise. Je tiens également à souligner que les administrateurs ont dû travailler dans un contexte difficile suite à la pandémie (covid 19) qui a frappé au début mars 2020.



Langis Proulx, vérificateur administratif
Pour la Corporation des Loisirs
De La Trinité-des-Monts

Le 11 février 2021

FABRIQUE



Reprise des messes avec consignes sanitaires - horaire :

- Dimanche 28 mars 2021, à **9h** : Dimanche des rameaux (la passion)
Intentions : Emmanuel et Jeannette Proulx / par Diane et Daniel Proulx
- Vendredi 2 avril 2021, à **15h** : Messe du vendredi saint
(pas de messe à Pâques)
- Dimanche 18 avril 2021, à **9h** : Messe 3^e dimanche après Pâques

Quête du 14 mars 2021 : 70\$

Pour informations (secrétariat de la paroisse) : Mme Suzanne Lévesque 418-779-2591

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT

Pour commencer ma chronique, j'aimerais rappeler à toute la population de demeurer prudente encore pour quelques mois. Beaucoup de personnes sentent la fin de la pandémie arriver. Malheureusement, ce n'est pas encore le cas. Nous recevons des messages de certaines personnes qui voudraient que les activités que nous avons antérieurement redeviennent comme avant... Soyons patients car nous sommes obligés de concevoir qu'aujourd'hui nos destins sont liés les uns aux autres. Nous vivons en société, et nos libertés individuelles s'arrêtent au moment où elles touchent à nos libertés collectives. Pour l'heure, il revient à chacun de nous de ne pas oublier que les possibles « JE » dépendent du « NOUS ».

Dans un autre ordre d'idées, nous vous annonçons que le projet présenté dans le programme « Nouveaux Horizons » qui a pour but d'équiper le local de la **Santé Vie Active** à la fine pointe de jeux et d'appareils d'éducation physique pour nos personnes de 50 ans et plus a été approuvé par le gouvernement fédéral la semaine dernière, pour un montant de 4,734\$. Je veux remercier les collaborateurs pour le montage de ce dossier soit Mme Denise Brisson, Mme Nadia Lavoie directrice générale, M. Lawrence Brisson responsable à la municipalité du dossier Politique Familles et des Aînés.

Je veux terminer en vous confirmant que le montant annuel que la corporation reçoit de la MRC Rimouski-Neigette à la mi-avril pour que nous puissions présenter des projets a augmenté de 63%. Donc, dans les mois à venir, nous aurons la possibilité de prévoir des projets structurants pour notre belle municipalité... **Joyeuses Pâques !**

Langis Proulx, président de la Corporation de développement de TDM

REPRISE DES COURS DU CACI – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La présente est pour vous informer de la reprise des cours de français et mathématiques le lundi matin, et des cours d'informatique lundi après-midi.

Endroit : Bibliothèque municipale de TDM – de 9h à 16h

Pour inscription : Vous présenter directement au local ou rejoindre M. Romain Lepage au 418-779-2340

RÉSULTAT DU TIRAGE DES DONS VOLONTAIRES POUR L'ÉGLISE

La responsable pour les dons volontaires de la Fabrique a effectué le tirage du mois de février 2021 au bureau municipal, le 1 mars dernier. Le moitié/moitié du mois de février a rapporté 860\$. La gagnante de la somme de 430\$ est madame Marie-Paule Geneau. Le tirage été fait par monsieur Yves Detroz, maire.

Merci de votre encouragement.

Madame Denise Brisson, responsable de l'activité.





Lebel, William

Date de naissance : 13 janvier 1930

Date de décès : 08 février 2021

Âge : 91 ans

À l'Hôpital régional de Rimouski le 8 février 2021, est décédé à l'âge de 91 ans monsieur William Lebel, demeurant à Rimouski, époux de feu madame Julienne Skelling, fils de feu monsieur

Napoléon Lebel et de feu madame Adrienne Michaud.

Dû à la situation actuelle, la famille préfère attendre pour recevoir les condoléances.

Il laisse dans le deuil ses enfants : Jacques (Sylvie Dubé), Johanne (feu Paul-Aimé Morin), Lise (Laval Gobeil), Marcienne (Lawrence Brisson), Régine, Yolande (Mario Proulx), Guillaume, Marguerite (Francis Vignola), Bernard (Gracita Balane) et Brigitte (Réal Chénard); ses petits-enfants : Patrick, Esther, Cathy, Claudie, Anik, Rick, Vincent, Dominique, Jenny, Cindy, Natasha, Jessika, Marie-Ève, Arianne, Arthur, Athena, Maxime et Jayson; ses arrière-petits-enfants : Juliette, Rosalie, Olivia, Édouard, Émy, Ryan, Malek, Nicola, Sara, Luca, Mika, Alexandre, Thomas, Ély, Alex, Laury-Ève, Anne-Sophie, Alice et Clémence; sa sœur France (feu Omer Proulx); son amie de coeur Thérèse Gagnon, ses belles-sœurs et beaux-frères, ses neveux, nièces, ses cousins, cousines ainsi que ses amis(e). Il était également le père de feu Richard (Louise St-Pierre). Il est parti rejoindre ses frères et sa sœur, beaux-frères et belles-sœurs qui l'ont précédé.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à la Société Alzheimer du Bas-Saint-Laurent par l'entremise de leur site Internet : WWW.alzheimer.ca/fr/bassaintlaurent

Merci du fond du cœur pour votre présence et votre soutien. Un remerciement tout particulier s'adresse au personnel du 3 C de l'Hôpital de Rimouski pour leur attention particulière à notre papa dans les moments difficiles de fin de vie, en particulier à la Dre Geneviève Banville-Côté, ainsi qu'au personnel et à la direction du Manoir Les Générations pour tout l'aide et l'attention apportée. Ses enfants



Garon, Wilfrid

Date de naissance : 15 décembre 1946

Date de décès : 15 mars 2021

Âge : 74 ans et 3 mois

Au Centre d'hébergement de Rimouski le 15 mars 2021, est décédé à l'âge de 74 ans et 3 mois monsieur Wilfrid Garon, demeurant à La Trinité-Des-Monts, conjoint de madame Berthe-Aline Brisson, fils de feu monsieur Marcel Garon et de feu madame Laurentia Demers.

Les funérailles seront célébrées en l'église de la Trinité-des-Monts ultérieurement et de là au cimetière paroissial.

Paul-Hector Brisson), ses frères et ses soeurs : Huguette (feu Joseph Santerre), Roland, Fernand (feu Ginette Pellerin, Carmen Proulx), Réjean et Marie-France (feu Jean-Réal Proulx), ses beaux-frères et ses belles-sœurs : Hélène (Richard Côté), Réjean (Chantale Gagné), Alain (Kathy Pineault) et Gaston (Hélène Girard), ses neveux, nièces, autres parents et amis(es). Il était également le frère de feu Ernest (Denise Brisson) et le beau-frère de feu Gaétan (Lisane Aubut) et de feu Dany-Robin.

Vos témoignages de sympathie peuvent se traduire par un don à l'Association du cancer de l'Est du Québec par l'entremise de leur site Internet :

Vous avez la délicatesse lors du décès de Wilfrid de nous témoigner, par un geste personnel, la part que vous prenez à notre peine. Nous en sommes sincèrement touchés et tenons à vous dire notre profonde gratitude. Un remerciement tout particulier s'adresse au personnel du 3C de l'Hôpital de Rimouski, ainsi qu'à celui des soins palliatifs du Centre d'hébergement pour leur dévouement et les bons soins prodigués. Berthe-Aline et la famille

L'eau de mon puits

Pour ma santé
et celle de mes proches,
je la fais tester!



Même si elle est limpide, inodore et qu'elle a bon goût, l'eau de votre puits peut contenir des substances qui peuvent avoir, à long terme, des effets indésirables sur la santé. Ne prenez pas de risques : faites-la analyser!



Des substances d'origine naturelle peuvent contaminer l'eau de votre puits

Certaines substances, naturellement présentes dans le sol et les roches, peuvent se dissoudre dans les eaux souterraines et les contaminer. C'est le cas, notamment, du manganèse et de l'arsenic.

Manganèse

En petite quantité, le manganèse est nécessaire aux humains. Cependant, en concentration trop élevée, il pourrait avoir des effets sur le développement neurologique de l'enfant. Les nourrissons alimentés au biberon seraient particulièrement sensibles aux effets du manganèse.

Vous devriez faire analyser le manganèse dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

Le manganèse est très abondant dans l'environnement. Ainsi, la principale source de manganèse dans l'eau souterraine est d'origine naturelle. Des eaux souterraines riches en manganèse se rencontrent dans l'ensemble des régions du Québec.

Arsenic

Même en petite quantité, l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé humaine. En effet, une personne exposée à l'arsenic pendant plusieurs années a plus de risques de souffrir de problèmes cutanés et cardiovasculaires ainsi que de certains types de cancers. Les femmes enceintes et les enfants seraient sensibles compte tenu des effets possibles de l'arsenic sur le développement de l'enfant.

Vous devriez faire analyser l'arsenic dans votre eau au moins une fois pendant la période d'utilisation de votre puits.

La présence d'arsenic dans l'eau souterraine est principalement d'origine naturelle. Les concentrations élevées d'arsenic dans les eaux souterraines s'observent plus souvent dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie, du Centre-du-Québec et de la Chaudière-Appalaches.

Comment faire analyser l'eau de votre puits?

L'analyse d'un échantillon d'eau froide prélevé au robinet de la cuisine peut permettre de déceler une contamination de l'eau de votre puits. Avant de faire analyser votre eau :

- Vous pouvez communiquer avec votre municipalité afin de vérifier l'existence de problèmes particuliers de contamination de l'eau souterraine dans votre secteur;
- Vous devez communiquer avec un laboratoire accrédité qui vous fournira les contenants appropriés et les instructions à suivre pour le prélèvement des échantillons. Une liste des laboratoires accrédités est disponible sur le site Web du Ministère (<http://www.ceaeq.gouv.qc.ca/accréditation/PALA/la03.htm>). Les laboratoires y sont classés par régions et il faut s'assurer que le laboratoire choisi est accrédité pour l'analyse des substances chimiques dans l'eau potable :
 - Domaine 23 pour le manganèse;
 - Domaine 13 ou 24 pour l'arsenic.

Si vous n'avez pas l'habitude de faire analyser régulièrement les microorganismes (*E. coli* ou entérocoques) qui peuvent contaminer l'eau de votre puits, il est recommandé de le faire au moins deux fois par année, au printemps et à l'automne (domaine d'accréditation 1, 2 ou 7). L'eau contaminée par des microorganismes peut causer des problèmes de santé comme une gastro-entérite.

Si vous demeurez dans une zone agricole ou dans un secteur résidentiel où les installations septiques sont individuelles, vous devriez également faire analyser les nitrates et nitrites chaque printemps et chaque automne (domaine d'accréditation 15 ou 21). L'eau contaminée par les nitrates et nitrites peut causer des problèmes respiratoires chez les nourrissons. Consommer de l'eau contaminée par ces substances, pendant plusieurs années, pourrait aussi entraîner un risque de cancer.

Que devez-vous faire si l'eau de votre puits est contaminée par des substances indésirables?

Réduire votre exposition et celle de vos proches

Inutile de faire bouillir l'eau pour éliminer des substances comme le manganèse ou l'arsenic, car celles-ci ne s'évaporent pas. Cela pourrait même faire augmenter leur concentration dans votre eau.

Lorsque la concentration en **manganèse dans l'eau est supérieure à 0,12 milligramme par litre**, la prudence est de mise pour les jeunes enfants et particulièrement les bébés alimentés au biberon. Vous devriez alors utiliser une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons des jeunes enfants;
- préparer les biberons des bébés.

À des concentrations **supérieures à 0,02 milligramme par litre**, le manganèse pourrait avoir des effets indésirables principalement sur la qualité esthétique de l'eau, car il peut modifier le goût, l'odeur et la couleur de l'eau.

Si la concentration d' **arsenic dans l'eau de votre puits dépasse 0,01 milligramme par litre**, la prudence est de mise pour tous les occupants de la maison. Utilisez alors une autre source d'eau ou de l'eau embouteillée pour :

- boire;
- préparer les boissons et les aliments;
- préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- cuire les aliments.

Comme l'arsenic peut avoir des effets néfastes sur la santé, à faible dose, il est recommandé d'y être exposé le moins possible.

Faire installer un purificateur d'eau domestique certifié

Différents purificateurs d'eau offerts sur le marché peuvent être efficaces pour réduire la concentration de la ou des substances qui contaminent l'eau de votre puits. Quel que soit le type de purificateur que vous choisirez, il est important de :

- Faire appel à un spécialiste certifié en eau potable domestique. Une liste de spécialistes est disponible sur le site Web du Ministère (<http://environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/installation/rbg.htm>);
- Vérifier que le purificateur est certifié pour l'élimination de la ou des substances indésirables. Les normes NSF/ANSI sont celles qui permettent de s'assurer de l'efficacité des traitements domestiques :
 - NSF/ANSI 42 pour le manganèse;
 - NSF/ANSI 53 ou 58 pour l'arsenic;
- Suivre fidèlement les instructions du fabricant concernant son installation, son fonctionnement et son entretien.

Pour en savoir plus

Qualité de l'eau d'un puits :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/index.htm>

<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-potable-d-un-puits/nitrates-nitrites/>

Fiches synthèses sur l'eau potable :

<https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/arsenic>

<https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/manganese>